

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-11-19-017**  
**Séance du 19 novembre 2020**

Date de convocation : 13 novembre 2020  
Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20201119.

**PRESENTS** : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christian PRADIER, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Christiane GUERRERO (procurator à Romain Daubié) Carine MOUSTAUD (procurator à Virginie Becquet), Irène TOST (procurator à Romain Daubié),

**ABSENT** : Jean-Luc CHARVET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Pouvoirs : 3

**Objet : Rétrocession à la Commune**

Rapporteur : Romain Daubié

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement cadastré section AC n°119,120, 121, d'une surface cadastrale de 1 935 m<sup>2</sup>, par acte authentique.

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, la commune de Montluel s'est engagée à racheter ce bien au terme du portage.

Le montant de la revente s'élève à 367 574,41 € HT, comprenant un prix d'acquisition d'un montant de 362 265 € HT et des frais d'acquisition supportés par l'EPF lors de l'acquisition d'un montant de 5 309,41 € frais d'acte notarié en sus.

En application des modalités de portage, la Commune a d'ores et déjà réglé un montant de 321 627,61 €.

Il restera à charge de la Commune le paiement d'un montant de 45 946,80 €.

La Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2020 calculé en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année. Ces frais de portage s'entendent hors taxe, avec un taux de TVA applicable de 20%.

Le Conseil Municipal doit approuver la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de Montluel, du tènement cadastré AC 119,120, 121 au prix de 367 574,41 € HT selon les modalités exposées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la rétrocession par l'EPF de l'Ain à la commune de Montluel exposée ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer (ou en cas d'impossibilité, les premier ou deuxième adjoints) tout document et tout acte à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Unanimité

Pour extrait certifié conforme  
je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Le Maire  
Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire  
Romain DAUBIÉ